

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vérification de documents relatifs à la procédure de consultation du projet RER par le bureau du Grand Conseil

Interpellé par certains de ses membres, par ailleurs opposants au projet, le bureau du Grand Conseil a vérifié un document relatif à la participation de la société CFF SA lors de la procédure de consultation du projet RER. Il a auditionné M. Claude Nicati, conseiller d'Etat en charge de la gestion du territoire, accompagné de M. Pascal Vuilleumier, chef du service des transports, et Patrick Vianin, directeur TransRun SA, à la séance du bureau de cet après-midi.

Nous tenons à préciser également que, d'emblée, le conseiller d'Etat en charge de la gestion du territoire a confirmé sa volonté de pleinement collaborer aux démarches du bureau.

Le bureau du Grand Conseil a obtenu réponse à ses questions. Il confirme, que, sur la base des documents présentés et des justifications apportées, les coûts relatifs au projet RER-TransRun, tant au niveau des investissements que du fonctionnement, ne peuvent donner lieu à suspicion. La procédure a été respectée et les problématiques en cause aujourd'hui avaient été traitées en commission TransRun.

Le bureau du Grand Conseil tient également à préciser qu'un député se doit de faire part de ses interrogations lorsque celui-ci a un certain nombre de doutes sur un sujet particulier. Il peut ainsi s'en référer à l'un de ses collègues députés membre de la commission ou demander des informations au gouvernement. Dans le cas présent, et au vu du contexte et des circonstances actuelles (campagne de votation), le bureau s'est trouvé contraint de se saisir de la problématique, afin de limiter les risques d'incompréhension et d'instrumentalisation.

Le bureau du Grand Conseil invite au rétablissement de la sérénité des débats nécessaire au fonctionnement de notre République.

Neuchâtel, le 28 août 2012

Renseignements:

M. Cédric Dupraz, président du Grand Conseil neuchâtelois
+41763664191 (mobile)

cedric.dupraz@ne.ch